hebdo communiste des P.-O.
Le TC
Le Travailleur Catalan
Journal ouvert pour esprits libres !

Toujours mobilisé.e.s

l'Archipel :
Succès du concert à la criée
p.11

• Climat
L'affaire du siècle p.5

• Prades
SHEM en grand danger p.8

2€ - N°3865 - Semaine du 22 au 28 janvier 2021

de René Granmont

Cela porte un nom

L'évolution de la pandémie de Covid-19 avec l'arrivée de variants du virus occupe tous les esprits et inquiète beaucoup d'entre nous. Inquiétude aggravée par les doutes qui planent sur les capacités de produire rapidement des vaccins en nombre suffisant et par la totale dépendance du système de santé vis-à-vis des laboratoires privés.

Dans ces conditions, comment qualifier la volonté de Sanofi, ce géant du médicament, de supprimer 400 postes dans la recherche et le développement ? Cette provocation cynique a lieu alors que les laboratoires français sont à la peine pour produire des vaccins anti-Covid, notre pays étant le seul membre permanent du Conseil de sécurité à ne pas fabriquer ce type de vaccin… Face à cet échec, Pasteur doit se retourner dans sa tombe !

Mais cette situation ne doit rien au hasard. Depuis plus de dix ans, les choix du groupe pharmaceutique n'ont eu qu'un seul but, la rentabilité maximale, la distribution de dividendes records ! En dix ans, Sanofi a supprimé plus de 3000 postes de chercheurs, est passé de onze à trois laboratoires, a touché plus d'un milliard d'euros de crédit d'impôt recherche et … versé 4 milliards de dividendes ! Ce scandale économique et sanitaire commande de prendre le contrôle de cette entreprise pour construire avec les chercheurs, les salariés, les médecins, les soignants, un pôle de santé public apte à faire face aux pandémies.

Et Sanofi n'est pas le seul à profiter financièrement de la crise sanitaire. Face à cette exploitation de la pandémie, il est urgent de soutenir l'initiative citoyenne européenne « *Pas de profit sur la pandémie* » visant à faire des vaccins et des traitements anti-pandémiques un bien public mondial, librement accessible à tous.

Mais outre la santé, nous pourrions faire les mêmes constats dans bien d'autres secteurs d'activité tant la financiarisation ronge les bases sanitaires, scientifiques, industrielles, agricoles de notre pays. Car l'attitude de Sanofi n'a rien d'anormale, elle est même parfaitement conforme à la dictature du profit qui règne sur notre société. Cela porte un nom : le capitalisme.

C'est donc aux fondements mêmes de cette société de l'exploitation, du profit qu'il faut s'attaquer si l'on veut que « *le monde d'après* » réponde à l'intérêt général, si l'on veut placer l'humain au centre des objectifs économiques et sociaux. Cette volonté de construire une autre société de liberté, d'égalité, de paix, de fraternité porte aussi un nom : le communisme.

Un territoire, des citoyens, une librairie coopérative

Culture. ***La librairie Le Cheval dans l'arbre à Céret se transforme en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).***

La librairie Le Cheval dans l'arbre située 26, boulevard Joffre à Céret, existe depuis 1986. Sa notoriété s'est étendue dans toute la vallée. C'est la seule librairie indépendante dans tout le Vallespir. De l'auteur de polar ou de science-fiction, des romanciers aux créateurs de BD, du livre d'art au format de poche, elle ouvre l'horizon des curieux. Aujourd'hui, elle se veut plurielle et coopérative. Elle se donne un nouveau souffle en se transformant en SCIC. Ce projet, seul mode de fonctionnement collectif où sensibilités et vécus individuels existent, est aussi un acte de résistance contre le libéralisme et son uniformisation sociale et contre la désertification culturelle.

Son objectif est de se développer pour en faire un lieu de culture, d'échanges, de curiosité, de partage pour Céret et toutes les communes alentour. En cette période de pandémie où de nombreuses libertés sont entravées, il existe encore et surtout le plaisir de pousser la porte de ce lieu unique, de sentir l'odeur des livres, de découvrir, de s'émerveiller, de se passionner, de débattre, d'échanger et pourquoi pas de devenir coopérateur ou coopératrice de la librairie Le Cheval dans l'arbre !

Joëlle Allemand

Pour acheter une ou plusieurs parts du capital social de la SCIC et pour plus d'informations, contacter : librairie@lechevaldanslarbre.fr

Annonces

Concert-sandwich en streaming sur Facebook et Youtube

Vendredi 22 janvier à 12h30 depuis Le Carré de l'Archipel.

Voyage surprise Orkestär avec Maya Lesné, voix, Virgile Goller, accordéon, musiques du monde, chants populaires.

Journée de mobilisation syndicale dans l'éducation

Mardi 26 janvier à 10h30, place de la Victoire à Perpignan.

Action régionale des cheminots les 28 et 29 janvier

Jeudi 28 janvier, grève sur sites
Vendredi 29 janvier à 10 heures, rassemblement gare de Prades.

Numéro spécial du Travailleur Catalan disponible, prix 5€

Au fil des 44 pages de ce numéro spécial pour le centenaire du PCF, le lecteur pourra étudier une chronologie succincte des cent ans d'activités du PCF. Il trouvera des rappels historiques sur quelques grands moments de la vie du Parti communiste, des portraits de militantes et de militants, des témoignages d'adhérents anciens ou nouveaux… S'y ajoutent des analyses des évolutions stratégiques du PCF, des combats qu'il a menés et qu'il mène encore pour la paix, la liberté, de ses relations avec le monde de la culture, ou de la place des femmes dans ce parti.

Le Travailleur Catalan
44 av. de Prades - 66000 Perpignan
Tél. 04 68 67 00 88 -
mail : letravailleurcatalan@letc.fr
Site : www.letc.fr
Commission Paritaire N° 0424 C 84 621 /
N° ISSN 1279-2039

Gérante : Eulalie Arabia
directeur de publication René Granmont
Administrateur Remi Cathala
Conception Priscilla Beauclair
Une : ©EnriqueCampaner Calero - montage
Illustrations : © Delgé
Impression Imprimerie Salvador 33 bd.d'Archimède - 66200 Elne (France)
Webmaster Priscilla Beauclair / Dominique Gerbault
Publicité Richard Siméon

Journal Le Travailleur Catalan
Bulletin d'abonnement
remplir lisiblement en lettres majuscules vos nom, prénom et adresse
FORMULE HEBDO PAPIER
☐ 6 mois : 40€ ☐ 1 an : 78€
FORMULE HEBDO NUMÉRIQUE ET PAPIER
Site+papier ☐ 1 an : 100€ Site ☐ 1 an : 66€
Nom, prénom : .....
N°: ..... Rue, bd, ave., etc. : ..... Nom de la voie : .....
.....
Code postal ou cedex : ..... Ville : .....
Mail : ..... Tél : .....
Bulletin à renvoyer à : Travailleur Catalan, 44 av. de Prades - 66000 Perpignan. Mail abonnement TC : abonnements@letc.fr
Tél. 04.68.67.00.88 - Chèque à l'ordre du Travailleur Catalan.

Les libertés malmenées

Entreprises et administrations. ***Les attaques contre les libertés et contre l'exercice citoyen se poursuivent au sein même des entreprises publiques et privées.***

Au delà de l'espace public et de la loi sécurité globale, les attaques contre les libertés sont légion. La loi du 6 août 2019, titrée « *Loi de transformation de la fonction publique* », participe clairement à l'entreprise de démolition des droits et des espaces démocratiques.

La fin du paritarisme dans le secteur public

Dans le secteur public - territorial, hospitalier ou d'État - les syndicats ne siègent plus dans les commissions administratives paritaires (CAP) depuis la loi. On y traitait, à parité avec les employeurs, des carrières, des notations, des besoins, des sanctions éventuelles, et les représentants élus des salariés pouvaient y exprimer leurs convictions et leurs revendications. Aujourd'hui, c'est terminé, les représentants du personnel seront informés des conclusion de la CAP. De plus, la fusion des instances (CAP et CHSCT) vient parfaire le dispositif d'affaiblissement des organisations syndicales des fonctionnaires, accompagnée d'une baisse des compétences de ces mêmes instances et d'une baisse importante des « *mises à disposition* ». Les heures de délégation, payées au salarié pour exercer son mandat d'élu, se trouvent donc en nette diminution.

© M.M.

Les syndicats vont être affaiblis dans les secteurs privés et publics.

Reculs importants dans le secteur privé

Le scénario est identique, où la fusion des instances est intervenue, liant le comité d'entreprise et le comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT) en un seul comité social économique (CSE), diminuant de façon très importante les moyens d'interventions des salariés élus représentant le personnel. La logique semble la même : affaiblir légalement la réalité syndicale, privilégiant une relation directe entre les salariés et les employeurs. Un recul colossal. Ces dispositifs accompagnent aujourd'hui le glissement autoritaire de l'État. L'accord performance collective (ordonnances Macron) vient parfaire la mise au pas dans le domaine des revendications. Déjà mis en œuvre dans plusieurs centaines d'entreprises, il permet les licenciements, la mobilité forcée des salariés ainsi que la baisse des revenus. Il court-circuite les instances, pour « *sauver l'entreprise* », et dispense les employeurs de justifications devant les juridictions. Les patrons s'adressent dorénavant directement aux salariés, leur proposant le « *choix de Sophie* », la fermeture de l'entreprise ou la poursuite avec déplacements, baisse de salaires. La boucle est bouclée. « *Ces accords d'entreprise se substituent de plein droit aux clauses précédentes des contrats de travail...* ».

Michel Marc

Qui veut tuer Julian Assange ?

Criminalisation. ***Le cas de Julian Assange révèle ce qui macère dans une société où les intérêts des puissants passent avant l'intérêt général.***

C'est paradoxalement dans le berceau des législations de l'alerte éthique (L'Europe) que s'est fondée sur le modèle britannique (Public Interest Disclosure act 1998) une des plus grandes protections au monde pour les lanceurs d'alerte. Et c'est ici aujourd'hui que Julian Assange est emprisonné attendant que la justice anglaise se détermine pour l'extrader à la demande des États-Unis où l'attend la prison à vie. Son crime ? C'est celui d'un journaliste qui a livré au monde entier des informations constituant des actes de l'armée US, notamment sur la mort de civils pendant la guerre d'Afghanistan (Afghan War Diary), ainsi que des preuves visuelles d'exactions de l'U.S. Army pendant la guerre d'Irak (photos de l'humiliation de détenus de la prison d'Abou Ghraib, vidéo du raid aérien du 12 juillet 2007 à Bagdad). Des informations transmises par le soldat Bradley Manning, aujourd'hui condamné à 35 ans de prison par la justice de son pays.

Un silence inquiétant

Éric Dupond-Moretti, l'avocat français du fondateur de WikiLeaks, avait demandé à rencontrer Emmanuel Macron le 20 février 2020 afin de déposer une demande d'asile politique. Lors d'une première demande en 2015 à François Hollande l'avocat avait essuyé un premier refus, au motif que sa situation « *ne présentait pas de danger immédiat* », selon l'Élysée. Depuis, l'avocat est devenu ministre garde des Sceaux en juillet 2020. Le 21 août 2020 une nouvelle demande a été adressée cette fois-ci par une association « *Les Robins des Lois* » au tout nouveau garde des Sceaux. Interrogée par l'AFP la réponse est venue de la chancellerie : « *La proposition de rencontre de Robin des Lois sera étudiée et une réponse leur sera faite en conséquence. Cependant,* ajoute-t-elle, *le garde des Sceaux ne peut pas interférer dans des procédures de demande d'asile qui relèvent de la responsabilité d'un organisme indépendant, l'Ofpra**». À ce jour aucune réponse n'a été rendue par le président Macron, il suffirait pourtant qu'un pays lui accorde l'asile pour que la procédure d'extradition tombe à l'eau.

Philippe Galano

Ofpra : Office français de protection des réfugiés et apatrides

Stop loi Sécurité globale

Perpignan. ***Les opposants à la proposition de loi Sécurité globale ne baissent pas les bras. Le collectif de coordination 66, réuni le 14 janvier, avait appelé à la mobilisation le 16 janvier.***

© Enrique Campaner Calero.

La manifestation à Perpignan a réuni des centaines de personnes.

La conférence de presse du collectif* coordination 66 "*Stop loi sécurité globale*" du 14 janvier, avant la manifestation prévue le samedi 16, a permis de préciser le pourquoi de leur opposition au projet de loi et à l'autoritarisme gouvernemental qui ne cesse de s'amplifier. Ainsi le collectif coordination 66 rejoint les actions menées dans une soixantaine de villes le samedi 16 janvier.

Pour la LDH 66, « *les lois liberticides pleuvent depuis le début de la pandémie. Les articles 20-21-22-23-24 augmentent la vidéosurveillance, l'usage de drones et prohibent l'utilisation d'images des forces de l'ordre dans leur fonction* ». Quant au PCF66, il a mis en lumière la continuité des manœuvres autoritaires et antidémocratiques depuis plus de 15 ans, en revenant notamment sur le fichage ADN sous Sarkozy. « *Aujourd'hui un lanceur d'alerte comme Assange risque l'extradition pour avoir fait leur travail de journaliste. Les valeurs républicaines sont malmenées et ceux qui en paient le prix sont les plus faibles.* »

Pour le NPA 66 : « *Nous ne sommes plus dans une démocratie* » et de préciser « *le gouvernement a puisé dans la rhétorique et la politique de l'extrême droite* ».

Quant à la CGT 66, déterminée depuis plusieurs mois pour le retrait de cette loi, elle dénonce : « *Actuellement, cette loi ne devrait pas être une priorité. La priorité du gouvernement devrait être la santé des travailleurs* ».

Priscilla Beauclair

* Le collectif regroupe : l'Afps, Asti, Attac, Cgt, Cnt, Snj,collectif anti ogm, EELV, En commun, Femmes solidaires, FSU, Génération.s, groupe d'action de la FI, Legal team (gilets jaunes), P. Ruff FA, LDH, MJCF, MRAP, NPA, PCF, PG, Solidaires, POI et le collectif Bas les masques.

Un passeport sanitaire ?

Une idée fait son chemin dans les média : faudra-t-il un « *passeport vaccinal* » pour circuler? Il s'agirait d'un document attestant qu'une personne a bien été vaccinée contre la Covid-19 et il permettrait de se rendre au restaurant ou d'aller au cinéma, voire de voyager librement à l'étranger.

D'ores et déjà en Suisse, l'association professionnelle des organisateurs de spectacles y voit le moyen de rouvrir les stades et lieux culturels fermés depuis plusieurs mois.

En France, un « *passeport vaccinal* » fait débat alors que la vaccination contre la Covid-19 n'est pas obligatoire. Il sèmerait la discorde entre ceux qui en disposeraient et pourraient reprendre une vie normale, et les autres. Une atteinte aux libertés individuelles qui pose question. Alain Fischer, le « Monsieur vaccin » du gouvernement français, s'y est dit opposé, en s'appuyant sur les questions qui restent encore en suspens concernant l'immunité conférée par les vaccins.

M.D.

Covid scolaire

Après avoir dit le 25 septembre que les cantines ne présentaient pas de danger pour les élèves, le ministre de l'Éducation nationale vient d'annoncer qu'il n'y aurait plus de brassage dans les cantines. Prise de conscience (tardive !) du risque de contagion ? Le même jour il minimisait le nombre de cas de Covid dans les établissements scolaires. Quelque 800 en France. Les chiffres des seuls P.-O depuis la rentrée de septembre jusqu'au 10 janvier : 98 cas adultes confirmés et 538 cas élèves confirmés. Quant aux cas contacts, 162 adultes et 2345 élèves. Cherchez l'erreur !

Stop au déni de réalité !

Éducation. ***Une large intersyndicale appelle les enseignants à la grève le 26 janvier prochain.***

La crise sanitaire a été un révélateur flagrant de l'état déplorable de l'Éducation. Comme de l'hôpital et de tous les services publics, d'ailleurs !

Depuis des années, les politiques de l'éducation ont eu pour seuls objectifs l'économie de moyens et une gestion managériale qui ont abouti à l'éclatement de l'Éducation nationale et à toujours plus d'inégalités. Mais ce qui est insupportable pour les enseignants c'est le déni de réalité, le décalage entre les discours des ministres et leur quotidien. Comment Jean Castex peut-il affirmer « *l'Education nationale, notre majorité l'a particulièrement choyée* », alors que 1883 postes sont supprimés dans le second degré à la rentrée 2021, malgré l'exigence de dédoublements due à la Covid et que 7490 emplois ont été supprimés depuis 2018 ? Comment Jean-Michel Blanquer peut-il parler de « *revalorisation historique* » alors que 69% des personnels ne sont pas concernés ?

Comment peut-il dire « *nous allons refonder la carte de l'Education prioritaire* » alors qu'il est prévu de supprimer la carte des REP en 2022 pour les remplacer par un contrat entre rectorat et établissements ? Comment, face à la crise sanitaire a-t-il pu affirmer « *nous sommes préparés à tout* » alors qu'il a laissé chaque établissement la gérer comme il pouvait ?

Sans parler du déni de tout danger de contamination, notamment dans les cantines.

©Dubois Pierre

Les syndicats demandent une revalorisation, une diminution des effectifs par classe et une gestion responsable de la crise sanitaire.

Et le bac ?

Que dire aussi sur l'entêtement du ministre à maintenir les épreuves de spécialité du nouveau bac à partir du 15 mars, alors que les élèves sont insuffisamment préparés et qu'il refuse un aménagement des programmes ? Cerise sur la gâteau, il vient de prendre une ordonnance permettant de modifier les modalités d'examen quinze jours avant les épreuves ! Stress garanti pour les élèves. Par ailleurs le remplacement des épreuves communes par du contrôle continu (40% de la note finale) transforme de fait le diplôme national en un bac local, ce que récusent les enseignants.

Réponse au déni

Face à tous ces constats les syndicats de l'Éducation (CGT-Educ, FO-Fnec, FSU, SNALC, SNCL et SUD Education) rejoints par la Recherche appellent à la grève le 26 janvier. Pour, bien sûr, demander une revalorisation digne de ce nom, une diminution des effectifs par classe et une gestion responsable de la crise sanitaire. Mais gageons que parmi les motivations des grévistes, la fatigue et l'inquiétude tout comme l'exaspération face à l'absence de reconnaissance de leur engagement par l'institution y seront prépondérantes.

Anne-Marie Delcamp

Une PAC plus équitable verra-t-elle enfin le jour ?

Agriculture. ***Tous les 7 ans, la politique agricole commune (PAC) est renégociée au niveau européen. L'occasion de répartir équitablement les aides financières agricoles.***

L'iniquité de la PAC repose sur la répartition des aides en fonction de la taille de l'exploitation et donc de la course à son agrandissement. Sur le modèle des GAFAM, les BASTA (Bigard, Avril, Savéol, Tereos et Agrial) bénéficient directement de plusieurs millions d'euros d'aides chaque année et indirectement en captant les aides par la pression des prix qu'ils exercent sur les producteurs.

Ce modèle s'égrène aussi dans les chiffres : 200 fermes disparaissent chaque année, 25 % des paysans vivent en dessous du seuil de pauvreté et 10 % des Français doivent recourir à l'aide alimentaire. Une politique publique qui ne sert pas l'intérêt général.

Une plateforme commune « *Pour une autre PAC* » regroupant 44 associations agricoles, environnementales ou citoyennes a lancé, le 12 janvier, une campagne de communication et propose une autre voie.

Pour une autre PAC

Les négociations s'annoncent difficiles. D'un côté, un gouvernement qui autorise les betteraviers à utiliser des néonicotinoïdes responsables de la mort de millions d'abeilles et des géants de l'agroalimentaire qui ne veulent rien céder sur le modèle productiviste qui les enrichit. De l'autre, des agriculteurs qui veulent tendre vers une agriculture à taille humaine et respectueuse de l'environnement.

Des solutions existent, c'est ce que propose la plateforme « *Pour une autre PAC* ». Il s'agit de calculer les aides de la PAC non plus en fonction de la taille de l'exploitation et de ses activités industrielles mais en augmentant les aides pour les agriculteurs qui pratiquent la jachère, la rotation des cultures et une production biologique. La PAC doit faciliter la transition vers un système alimentaire et agricole durable et aider les petites fermes qui assurent la production, l'emploi et la préservation de l'environnement.

La nouvelle PAC devra nécessairement être égalitaire et solidaire pour donner un nouveau souffle à notre terre.

Joëlle Allemand

Une autre voie pour la PAC envisagée par quarante quatre associations agricoles.

L'affaire du siècle, l'affaire de tous !

Climat. ***Jeudi 14 janvier, au tribunal administratif de Paris, s'est déroulé le premier procès contre l'inaction du gouvernement face au changement climatique.***

Après la procédure initiée en 2018 par " *Notre affaire à tous* ", la fondation Nicolas Hulot, Greenpeace France, Oxfam France, l'audience de l'affaire du siècle a eu lieu jeudi 14 janvier au tribunal administratif de Paris.

Une banderole avait été déployée devant le tribunal sur laquelle était affiché "*Nous sommes 2,3 millions* ", rappelant à l'État qu'il doit répondre aux 2 312 550 signataires de la pétition.

Les espoirs placés dans le résultat de cette audience sont grands. Dans le cadre de la procédure juridique a été déposé un recours au tribunal administratif de Paris pour « *inaction climatique* » de l'État. La rapporteure publique a reconnu lors de l'audience, « *la carence fautive de l'État à lutter contre le changement climatique* », et a souligné le non-respect « *de la trajectoire de réduction des gaz à effet de serre qu'il a lui-même établie* ». Les organismes souhaitent contraindre l'État à prendre des mesures supplémentaires pour le climat afin de respecter ses engagements. La rapporteure a conseillé au tribunal de réserver sa décision pour plus tard, permettant aux deux parties d'apporter des argumentaires sur la réalité de l'action climatique de l'État.

Pour Greenpeace : « *Si on ne peut pas encore crier victoire, les conclusions de la rapporteure publique lors de l'audience de l'Affaire du siècle donnent bon espoir que l'État soit tenu pour responsable d'inaction face à la crise climatique. Ce serait une avancée historique du droit français et une victoire majeure pour le climat..* »

Le tribunal devrait rendre sa décision sous quinze jours.

Priscilla Beauclair

© L'affaire du siècle.fr

La banderole déployée devant le tribunal administratif de Paris, lors de l'audience.

Point de vue

La fausse bonne idée du prétendu « salaire à vie »

La dissociation du grade et de l'emploi est un des principes fondateurs de la fonction publique moderne. Le fonctionnaire cesse d'être un simple sujet (un agent susceptible d'être déplacé), pour être reconnu en sa qualité de citoyen, avec une ancienneté, des droits (y compris de réserve et de retrait). Cette disposition est-elle susceptible d'être universalisée ? Est-ce souhaitable ? Est-elle le bon moyen pour dépasser le marché du travail ?

Il faut d'abord remarquer qu'elle a un sens dans la cadre de la fonction publique parce que l'État est l'employeur. La proposition d'un salaire à vie suppose donc soit l'étatisation complète de l'économie, soit la prise en charge du salaire par l'État. Ce qui n'est pas très différent.

Dans la Critique du programme de Gotha, Marx objectait déjà aux dirigeants sociaux-démocrates que l'on ne doit pas considérer l'être humain comme un simple producteur de richesses, qu'il n'y a pas une chose telle que le Travail avec un grand T, « *source unique de toute richesse* ». Il y a des tas de richesses, à commencer par l'air qu'on respire, qui ne sont pas des produits du travail. Il y a des tas de « *travaux* » domestiques ou privés qui n'ont pas vocation à être des marchandises et qui, quelle qu'en soit la valeur sentimentale, l'ingéniosité technique qui s'y exprime voire la valeur esthétique, ne sont pas des valeurs économiques. Le garagiste qui répare la voiture d'un client fournit un travail. Les mêmes opérations sur sa propre voiture, faites à son domicile, ne sont pas un travail. Pas au sens social du terme : cet homme alors s'économise le coût d'une réparation : il ne fournit rien du tout. Le temps que je consacre à éduquer les enfants des autres est un travail. Le temps que je consacre à mon propre enfant n'en est pas un. Le travail est un rapport social, et le salaire est l'expression de ce rapport. Le salaire est un compromis social, résultat d'un rapport de forces.

Un projet qui déresponsabilise les entreprises

Les mots ont un sens : parler de « *mutualisation* », c'est donner à penser une harmonie sociale inexistante. C'est de « *cotisations* » qu'il faut parler. Et l'on sait que la part respective des cotisations patronales et des cotisations salariales est l'enjeu d'un rapport de forces.

D'autre part, les richesses sociales se créent dans les entreprises, encadrées par des conventions collectives négociées branche par branche. Ce qui pèse sur la qualité de cette production et donc sur la valeur très imparfaitement reflétée dans le salaire, ce sont aussi les frais bancaires et autres aspects des prélèvements qui constituent le « *cancer financier* ». Ce n'est pas à l'État de pallier l'irresponsabilité financière des entreprises en entérinant des critères de gestion qui ne prennent en compte que très marginalement, voire pas du tout, l'environnement, la santé des salariés, la formation, la recherche, la durabilité…

Qu'il faille sortir les jeunes de la précarité notamment en faisant bénéficier du RSA les moins de 25 ans, c'est une mesure d'urgence pour laquelle les communistes sont mobilisés. Mesure d'autant plus urgente qu'une crise sociale est en passe de s'ajouter à la crise sanitaire.

Mais il ne faut pas se voiler la face : ce n'est pas par des mesures de redistribution, aussi urgentes soient-elles, ni par des mesures étatistes, ni par la conscription avancée par certains, qu'on réglera le problème du chômage des jeunes ni des autres. C'est par une véritable politique de l'emploi utile et de redéveloppement de notre économie réelle, et en premier lieu de notre industrie.

Nicole et Jean-Michel Galano

ràdio arrels

La City largue les amarres

Brexit. ***À la veille de Noël 2020, un accord de 1500 pages a été signé, fixant les conditions du départ du Royaume Uni de l'Union européenne. Les conséquences sont rudes.***

Premier janvier 2021. Cinquième puissance économique mondiale après l'Allemagne, le Japon, la Chine et les USA, le Royaume Uni est définitivement sorti des règles qui régissaient jusqu'alors ses rapports déjà difficiles avec la communauté européenne des 27 devenus 26.

L'histoire ne repasse pas les plats

A la fin du XIXe siècle, la Grande Bretagne s'affirmait comme la première puissance économique mondiale. La grande bourgeoisie anglaise a fait ce qu'il fallait au XXe siècle pour tuer le rêve socialiste porté au XIXe siècle par des révolutionnaires anglais comme William Morris à l'aube de la naissance du Parti travailliste en 1900.

©99images.com

Les forces conservatrices ont su flatter les tendances identitaires.

Plus d'un siècle plus tard, après le grand nettoyage anti-social de Margaret Thatcher, les forces conservatrices du pays, conduites par David Cameron puis Boris Johnson, ont su flatter les tendances identitaires de repli récurrentes. Le peuple britannique n'a jamais apprécié la négociation de son destin. Les Travaillistes, de leur côté, affichaient leurs divisions. Ainsi, le 23 juin 2016, 51,89 % des Britanniques votaient oui à leur sortie de l'Europe politique et économique.

Avis de tempête

La City a concocté les conditions d'un renforcement de la première place financière mondiale et d'une structuration habile de « *nirvana* » des paradis fiscaux. Pendant ce temps, les travailleurs britanniques et européens ont été, d'entrée, mis devant le fait accompli d'une immense vague de récession sur l'activité, les échanges et les emplois.

Premières déferlantes :

– Accumulation des bénéfices des grands groupes d'influence utilisant la City comme plaque tournante vers les îles Caïmans et Jersey ;

– Multiplication des ports francs anglais pour concurrencer tous les ports européens avec pour : une grosse inquiétude sur tous les fronts côtiers de l'emploi, particulièrement en France ;

– Exportations britanniques évaluées de moins 13 à 27 milliards € en 2021. Les entreprises européennes verront une partie importante de leurs débouchés bloqués. La continuité des projets de coopération universitaire et scientifique sera remise en cause ;

– Destabilisation des économies avec, en Irlande, des cascades de faillites en perspectives. Rupture de stocks en Irlande du Nord, jusqu'aux pots de yaourt. Accroissement des tensions intérieures britanniques avec, notamment, l'Écosse faisant pression pour rejoindre la communauté européenne.

Dans ce contexte de rupture, Fabien Roussel, secrétaire national du PCF, en appelle notamment à « *établir des règles fiscales identiques pour tous les pays encore dans l'UE et à mettre des filets de sécurité à la circulation des profits tout en imposant à la source les bénéfices des multinationales.* » Initier une Europe solidaire libérée des traités qui mettent les peuples en concurrence devient une urgence absolue.

Yvon Huet

Lisa Montgomery, c'était son nom…

© Barbara Rosner de Pixabay

Depuis le 14 juillet 2020, dix Américains ont reçu une injection mortelle. Une cruauté à laquelle n'a pas échappé Lisa Montgomery, malgré un sursis ordonné par un juge fédéral. Condamnée en 2007 à la peine capitale, elle vient d'être exécutée en dépit d'importants troubles mentaux. Les dernières exécutions fédérales de femmes remontent à 1953, avec celles de Bonnie Brown Heady et Ethel Rosenberg.

Ces six derniers mois, l'administration Trump a planifié plus d'exécutions que n'importe quel autre président des États-Unis depuis le début du 20e siècle. Sombre record… Trump a décidé de procéder au maximum d'exécutions avant de quitter le pouvoir. Alors, pour clore un mandat si chaotique, l'exécution d'une femme, victime expiatoire de sa folie meurtrière, quel monstrueux symbole !

E.B.

L'insulte

Caraïbes. ***Donald Trump s'acharne sur Cuba.***

Trump multiplie les coups bas avant de partir : nombre inégalé d'exécutions ; invasion du Capitole par ses amis fascisants ; inscription de Cuba sur la liste des pays qui soutiennent le terrorisme. Cuba, victime de divers actes de terrorisme parrainés par Washington causant des milliers de morts et de blessés ; Cuba qui fait sienne la déclaration de Castro : « *Dans le monde, nous n'envoyons pas des bombes mais des médecins* » acheminant des aides médicales et sanitaires dans des dizaines de pays pour lutter contre le coronavirus ; Cuba qui se démène contre le blocus renforcé par l'administration Trump, avec son lot d'entraves économiques, de sanctions… Depuis sa révolution, Cuba a toujours combattu le terrorisme. Espérons que le nouveau président Biden reviendra sur cette décision. Il était Vice président d'Obama quand, en 2015, celui-ci avait retiré Cuba de cette liste et entamé un rapprochement entre les deux pays. S'il le veut, il peut.

Ray Cathala

Mumia Abu Jamal, déjà 40 ans derrière les barreaux

Après 40 ans de détention, le journaliste noir Mumia Abu-Jamal reste en prison. Chauffeur de taxi pour gagner sa vie, il a été blessé en décembre 1981 lors d'une fusillade au cours de laquelle un policier blanc, Daniel Faulkner, fut tué. Mumia est accusé du meurtre. Malgré le manque de preuves et une enquête bâclée, il est condamné à mort le 3 juillet 1982. Sa peine de mort a été commuée en 2011 en condamnation à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. De nouvelles preuves de son innocence pourraient permettre la révision de son procès et sa mise en liberté. Les innombrables soutiens de Mumia Abu Jamal dans le monde entier continuent à se battre pour que son innocence soit enfin reconnue.

Y.L.

Interdiction des armes nucléaires

La lutte pour l'élimination totale et définitive des armes nucléaires prend un nouvel élan partout dans le monde le 22 janvier 2021 avec l'entrée en vigueur du traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ce traité interdit de « *mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires* » mais aussi « *d'employer ou menacer d'employer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires* ». Après l'interdiction des armes biologiques en 1975 et l'interdiction des armes chimiques en 1993 ce sont maintenant les armes nucléaires qui font l'objet d'un traité d'interdiction.

M.D.

Pas de profits pour la pandémie !

Pétition. ***Le Parti communiste français, partie prenante de l'initiative européenne***

Des citoyennes et des citoyens, des organisations de gauche se mobilisent pour que la Commission européenne s'engage à faire des vaccins et des traitements anti-pandémiques un bien public mondial, gratuit pour toutes et tous. Ils ont donc décidé de lancer une initiative citoyenne européenne (ICE). C'est un moyen direct de proposer un changement législatif concret à la Commission européenne. Pour cela, il faut obtenir un million de signatures d'ici le 30 novembre 2021 (un an après le lancement de l'initiative). En France, le PCF a décidé de mettre tout son poids dans la bataille.

Argelès-sur-Mer.

Perpignan.

La fédération du PCF des Pyrénées-Orientales considère, elle aussi, qu'il ne faut pas laisser la fabrication du vaccin aux mains des « Big-pharma » et que les traitements médicaux doivent être accessibles à toutes et à tous. Pour cela, ils doivent être déclarés « *hors marché* ». Dès le 16 janvier, les communistes de Perpignan étaient sur le marché de la place de la République pour distribuer le tract d'accompagnement et faire signer la pétition pour obtenir l'ouverture de l'ICE. Afin d'expliquer leur action, ils ont organisé également une conférence de presse.

Comme l'a rappelé Françoise Fiter, vice-présidente communiste du département : « *L'argent public finance la recherche. Par contre, il ne faudrait pas qu'il serve à augmenter les dividendes des actionnaires de cette industrie.* »

Les communistes des Albères et de la Côte Vermeille étaient également mobilisés, ce même jour, sur les marchés d'Argelès-sur-Mer (plus de 50 signatures) et de Port-Vendres (près de 30 signatures). En Cerdagne, Conflent et Capcir, la signature de la pétition est d'ores et déjà prévue.

Le 30 novembre 2021 les organisations européennes organisatrices de l'initiative feront le point des signatures et espèrent que le million sera atteint. Il faudra bien alors que la Commission européenne les prenne en compte.

Ève Gerbault

La relaxe ! Un jugement qui fera date

Environnement. ***Désormais, rien ne sera plus pareil. L'opacité, dans le domaine de l'utilisation et de l'exploitation de plants génétiquement modifiés, sera condamnée.***

Les faucheurs du département avaient « *détruit* » il y a quelques années, une parcelle de 3 hectares de plans génétiquement modifiés du côté d'Argelès. Ils risquaient donc une peine et une amende habituellement requises pour « *destruction du bien d'autrui* ». Mais… Le tribunal en a décidé autrement : « *(…), une variété modifiée par mutagenèse ou transgenèse, qui ne présente pas des garanties de sécurité avérée (…), ne peut pas être semée ou plantée en pleine nature sans qu'il soit démontré que les précautions sont prises pour en empêcher tout impact négatif sur l'environnement et la santé, sachant que le professionnel est tenu à une obligation de transparence, obligation qui emporte par essence l'obligation de loyauté...* ». Cet extrait du jugement est clair. Il marque un tournant, une avancée en France dans le combat mené contre les entreprises semencières. Mais pas seulement.

L'existence d'un danger est établi

Le collectif anti OGM 66 a précisé, dans son compte rendu, l'ensemble des questions traitées. Concernant le devoir de transparence : « L*e tribunal considère que le professionnel (ici SYNGENTA) est tenu d'une obligation de transparence et de loyauté* ». Mais le jugement va plus loin : « *Le tribunal considère comme acquis les dangers que représentent les OGM pour les cultures, pour l'alimentation et l'eau, mais également d'un point de vue économique pour les paysans et les filières bio* ». Le collectif a ensuite développé son analyse du jugement rendu, notant, et ce n'est pas la moindre des choses, que le tribunal a considéré le prévenu (le collectif) « *en état de nécessité, son action était commandée par la nécessité de protéger des intérêts généraux essentiels immédiatement mis en danger par cette culture (termes du jugement) sans que puissent lui être opposés les intérêts pécuniaires des auteurs de cette plantation* ». Vu l'absence d'appel du parquet, cette relaxe est définitive. La partie civile, SYNGENTA, a malgré tout formé appel et souhaité poursuivre sa réclamation de dommages et intérêts de 750 000 euros.

M.M.

COUP DE GUEULE

Se faire vacciner contre la Covid. Le parcours du combattant.

Pandémie. ***Les annonces se suivent et ne se ressemblent pas. Centres de vaccination muets ou saturés, retard des livraisons de vaccin …***

© torstensimon de Pixabay

Le Premier ministre et celui de la Santé avaient affirmé à la télévision que dès le 14 janvier les personnes de plus de 75 ans pourraient s'inscrire pour se faire vacciner à partir du 18, cette première phase devant aller jusqu'à fin février. Normal d'aller y voir pour se faire un peu une idée de la démarche. Dans les Pyrénées-Orientales, onze centres sont, en principe, ouverts. Le 14 janvier à 9h30 le centre prévu à Argelès-sur-Mer indiquait « *Email : non communiqué/ Site internet pour la prise de rendez-vous en ligne : non renseigné/ Téléphone : non communiqué* ». Au même moment, le site national Santé.fr ne s'ouvrait pas et le n° de téléphone national n'était pas encore communiqué. Le 15 janvier sur le même site d'Argelès apparaissait le message « *Tous les RV sont déjà réservés. Nouvelles disponibilités dans les prochains jours* ». Bien vague…

Le 16 janvier dans l'après-midi, le site national santé.fr indiquait, pour 9 des 11 centres des P.-O. « *Oups, cette page n'existe plus* », il signalait pour Thuir « *Tous les RV sont déjà réservés. Nouvelles disponibilités dans les prochains jours* », et permettait de prendre des RV à … Err.

Quant au n° de téléphone unique, il annonce dix minutes d'attente et coupe si l'on persiste à garder la ligne…

Si l'on ajoute à cela la nouvelle tombée le 15 janvier annonçant que Pfizer-BioNTech ne fournirait pas aux 27 pays les quantités qu'il s'était engagé à leur livrer chaque semaine, on a de quoi s'interroger sur l'avenir des délais de vaccination.

Bon courage donc, à moins que, d'ici la parution de cet article la situation se soit miraculeusement transformée, ce que l'on souhaite, mais à quoi on ne croit guère.

Y.L.

Plus d'articles à découvrir sur le site www.letc.fr suivez-nous sur

En Català

Veritat(s)?

- Fa poc plantejàvem allò del poc que sabem, per acabar amb el famós "què sé" de Montaigne, mes lo que complica encara més les coses al dia d'avui és l'estatut de la veritat.

- Què vols dir ?

- Ja no només és molt difícil de fer un balanç del meu saber, sinó que s'ha fet tan o més difícil de ser segur del que és cert o no ho és, fins i tot en dominis com la ciència...

Això en són responsables les xarxes socials, que permeten a qualsevol de propagar el que vulgui, i sigui el que sigui, sempre hi ha ha gent per creure-ho, continuar de fer-ne ressò i anar tirant! Arriba el moment on la veritat més evident es troba posada en qüestió per una part important de la població

És a dir que quan veus el president dels Estats Units dir que una elecció és mentida, es pot entendre que milions de ciutadans ho creguin...

- A Noruega algú ha escrit sobre "fes el boc", o més aviat "fes el burro", que havien mort dotze persones després de rebre el vaccí contra la covid; el que no ho era veritat, i la mateixa persona ha explicat que ho havia fet expressament per lluitar contra el vaccí!

- Això dit, segur que morirà gent vaccinada... encara que no sigui per culpa del vaccí, tal com moren persones amb la covid, encara que no necessàriament de la covid, lo que genera falses veritats establertes sobre falses estadístiques...

- D'on pot arribar una falsa informació ho ensenya el famós personatge Nasredine Hodja. És assegut davant de la seva casa. Passa un pobre home que l'hi demana caritat. Com que no l'hi vol donar res, en Nasredine l'hi diu que a la ciutat més enllà un home molt ric convida tothom a un gran dinar. El captaire se'n hi va en corrent; aleshores en Nasredine pensa "i si fos veritat"? I tot seguit se posa en camí!

- Ha! Ha! Finalment, què queda de segur?

- "In vino veritas"? O tornant-hi amb el Montaigne, "veritat d'aquest costat del Pirineu, error de l'altre"

- O amb Skakespeare "... dubta que la veritat no sigui la veritat, mes no dubtis mai del meu amor"

C&C

Plus d'articles à découvrir sur www.letc.fr

suivez-nous sur

La SHEM en grand danger !

Prades. ***Près de 200 personnes pour contester une éventuelle privatisation de la société hydroélectrique du Midi (SHEM).***

La CGT 66 avait mis les petits plats dans les grands. Il y avait beaucoup de monde, mardi matin 19 janvier, pour contester une éventuelle privatisation de la société hydroélectrique du Midi. La SHEM, c'est le premier producteur d'électricité dans les P.-O. Implantée dans la vallée de la Têt, cette entreprise de 90 ans gère pas moins de 9 usines hydroélectriques dans le département, 14 prises d'eau et un barrage, les Bouillouses. Près de 320 agents, sur plusieurs départements, ont le même statut que les salariés EDF. Leur savoir faire est immense et le service rendu à la collectivité est à la hauteur du dispositif. La production d'énergie est continue. Le Train Jaune en profite, ainsi que les communes du Conflent, de Font Romeu à Sauto, Saint-Thomas-les-bains, Fontpédrouse, Thuès, Olette, Joncet et Serdinya. « *L'entreprise fait partie du patrimoine, elle appartient aux citoyens!* » a précisé le responsable CGT de l'entreprise. « *Nous voulons être pris en compte et non jetés en pâture aux financiers. Patrimoine national, l'esprit du service public y règne depuis toujours. Si nous sommes repris par des financiers, ce sera une catastrophe* ».

© M.M.

Les salariés de la Shem, en grève, refusent la privatisation.

Le gouvernement seul responsable

La concession de la SHEM arrive à échéance. Dans le même temps, le gouvernement dissèque l'entreprise EDF en trois entités, laissant les secteurs rentables (commercialisation et vente d'énergie, ainsi que les productions bénéficiaires, dont l'hydraulique) au privé. C'est le projet Hercule. Évoquant l'Europe et la commission européenne, Xavier Chareyron, secrétaire départemental CGT EDF a dénoncé : « *Rien n'oblige le gouvernement à prendre de telles décisions capitalistes. Les actionnaires se moquent bien de la précarité énergétique de 12 millions de Français et de la hausse régulière des tarifs depuis la mise en concurrence. Nous réclamons un vrai bilan depuis que la déréglementation est en route, mais ils n'en veulent pas* ».

Les interventions se sont succédé, pour Freddy Martin, secrétaire départemental du PCF : « *Sur ces questions, nous sommes vent debout. Nos députés, par la voix de Sébastien Jumel et nos sénateurs par celle de Fabien Gay interviennent en permanence et ne lâcheront pas le morceau. Nous sommes à vos côtés. Le capitalisme ne peut pas être la solution et seule la lutte et la mobilisation pourront faire échouer le projet mortifère* ».

Les manifestants ont ensuite rencontré le sous-préfet dans la ville de Jean Castex.

Michel Marc

Un sénateur LR irresponsable !

Barrage. ***La SHEM, société hydroélectrique du Midi pourrait disparaitre dans des appels d'offres et avec elle, ses 320 salariés.***

La SHEM (société hydro électrique du Midi) est le troisième producteur hydroélectrique français. Avec ces 100 % d'électricité verte à partir de la force de l'eau, cette entreprise est un fleuron de notre industrie. Opérateur historique depuis 90 ans dans le grand Sud-Ouest, la SHEM gère 56 usines et 12 grands barrages dont celui de Matemale dans le département.. Mais depuis le changement de statut de l'entreprise mère (EDF) en vue de l'ouverture du marché de l'énergie, votée en 2004 par les députés UMP comme François Calvet pour les Pyrénées-Orientales, ce secteur est soumis à la concurrence. Une réforme menée par le ministre de l'Économie de l'époque, un certain Nicolas Sarkozy. Interpellé par les agents de la SHEM, le sénateur ex député Calvet ne s'est pas embarrassé de ce détail en écrivant à la ministre de l'Écologie Barbara Pompilli, lui expliquant sans sourciller la catastrophe sociale, économique et environnementale, que cela produirait si la SHEM devait perdre ses appels d'offres : « *Dans l'hypothèse où la SHEM viendrait à perdre l'exploitation du barrage des Bouillouses, l'impact local serait alors multiple. Les emplois pourraient être menacés car d'autres entreprises pourraient alors faire appel à de la sous-traitance, les prix pourraient changer, sans compter la perte de maîtrise dans les besoins de proximité et enfin, le manque à gagner pour toute une filière locale, la SHEM réalisant chaque année de gros investissements dans la rénovation, la maintenance et la modernisation des installations* ».

Un outil au service du progrès humain

La SHEM est un acteur régional de premier plan qui emploie près de 320 collaborateurs au savoir-faire unique transmis de génération en génération, depuis 90 ans… Cette entreprise qui se définit comme structurante pour nos territoires pourrait baisser le rideau et condamnerait avec elle de nombreux pans d'activité des Hauts cantons pour les Pyrénées-Orientales. Une trentaine d'emplois sont en jeu, l'alimentation en énergie du train jaune, la tarification. Une mobilisation s'est engagée face à ce que beaucoup pensent irréversible. Pour le sénateur Calvet c'est tout simple… Dans son courrier à la ministre il lui demande de ne pas respecter la loi, celle qu'il a votée…: « *Je souhaite, madame la Ministre, que la SHEM puisse conserver ses prérogatives connues et reconnues de tous et qu'il soit ainsi permis aux salariés, vivant dans des territoires en revitalisation rurale, la poursuite de leurs missions parfaitement accomplies depuis des décennies.* » Irresponsable, mais ça on le savait déjà !

Philippe Galano

Gestion privée ou publique ?

Perpignan Méditerranée. ***Lors de la dernière séance du conseil communautaire, les élus ont débattu, entre autres, sur le choix du mode de gestion (privée ou publique) des transports collectifs.***

Délégation de service public ou régie publique pour assurer les transports des habitants, tels étaient les enjeux de ce dossier pour les élus communautaires de Perpignan Méditerranée. Actuellement Vectalia assure le service des transports collectifs sur les 36 communes concernées, et ce, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) pour le compte de Perpignan Méditerranée. Cette délégation arrive à échéance fin août 2021.

Le choix d'une régie publique

Dans son intervention, Jean Vila, maire de Cabestany et conseiller communautaire, a développé les raisons de son choix en faveur d'une régie publique, en faisant état de l'historique du sujet. Il a, tout d'abord, rappelé ses multiples interventions, depuis 2011, au département auprès de Christian Bourquin, puis d'Hermeline Malherbe, mais aussi auprès de Jean-Paul Alduy, puis Jean-Marc Pujol, en faveur « *d'une coordination des transports dans le département avec la création d'un syndicat mixte de transport* », en prenant appui sur le « *bus à 1 euro* » qu'avait mis en place Jean-Louis Alvarez, alors conseiller général.

Or, la loi Notre allait bouleverser le paysage administratif et transférer la compétence des transports urbains collectifs à la Région, sous la responsabilité de Patrick Cases, conseiller régional. Et il aura fallu l'implication des élus communistes communautaires et départementaux pour que de premiers échanges concluants s'opèrent entre les vice-présidents des transports, Jean-Luc Gibelin à la Région et Daniel Mach à la CU, et permettent d'améliorer le réseau.

Une régie publique est parfaitement tenable financièrement, permettant même des économies budgétaires par rapport à une DSP. La régie doit permettre de développer les transports publics, sous le regard des élus et des habitants, en toute transparence.

© DR. wikipedia

La régie doit permettre de développer les transports publics, sous le regard des élus et des habitants, en toute transparence.

Pour une gratuité des transports

« *Le choix d'une régie publique a donc fait ses preuves et elle est la seule à même de répondre aux exigences de mobilité, d'écologie, d'aménagement territorial harmonieux et en termes de pouvoir d'achat* », a insisté le maire de Cabestany, « *en parallèle, pourraient s'enclencher une réflexion et des études permettant d'aller vers la gratuité des transports* ».

De nombreuses associations, des syndicats, des élus, portent la revendication haut et fort de la gratuité parce qu'elle est une urgence sociale, un impératif environnemental et de santé publique. Son impact peut être positif aussi pour le commerce local, en centre-ville ou ailleurs, comme elle soulagerait de l'épineuse question du stationnement des véhicules. C'est Jean-Marc Pujol qui s'est élevé contre la gratuité, en posant la sempiternelle question du « *qui paye cette gratuité ?* » Quant à Louis Aliot, il n'a pas manqué de rappeler son attachement à la DSP, preuve de sa vision économique libérale, prompte à répondre aux intérêts du privé.

A l'issue de ce débat très riche, le choix des élus communautaires s'est porté en faveur du privé, via une DSP, avec trois votes « contre » (les élus de Cabestany), une abstention (Estagel), Droite, RN et « indépendants » ayant voté « pour ».

CyBer

L'USAP voyage très bien

Rugby. ***Vainqueurs à Mont-de-Marsan (7-30), les Catalans confortent leur place de leader.***

À Mont-de-Marsan, les joueurs sang et or ont fait honneur à Yves Ballaneda, décédé quelques jours plus tôt à Villelongue de la Salanque. Yves était le demi de mêlée de l'USAP lors de la finale perdue en 1977 contre l'AS Béziers. Joueur fin et longiligne, il avait marqué la maison Usapiste par sa passe magique et son excellent pied gauche. C'était le temps où les joueurs de l'USAP étaient tous Catalans, venus de Thuir, Prades, Torreilles…

De nos jours les agents recruteurs sillonnent la Terre entière à la recherche de l'oiseau rare. Kuki 'Airani en maori, vous connaissez ? Mais enfin ! Ce sont les Îles Cook en bon Français. Je ne suis pas plus avancé moi qui suis Catalan : « *Peró en sòn les Illes Cook ?* ». Du nom du grand navigateur britannique qui les explora en 1777, ces îles se situent en Océanie dans le Pacifique sud. Wallis et Futuna, Samoa, Tonga vous en avez entendu parler ! Les Îles Cook, sur la carte, sont situées à … quelques centimètres. Un peu moins de 22 000 habitants. Quinze îles réparties sur 236 km2 soit environ 90 habitants au km2. Pour aller le dénicher, il fallait véritablement être perspicace. Shahn Eru ! Il est grand avec ses 1,96 mètres, mais c'est aussi un grand monsieur que l'USAP a su découvrir voici un peu plus de trois ans pour son plus grand bonheur, mais aussi celui de ses supporters. Et c'est lui qui, dans un rush véritablement renversant, a sonné le glas de la valeureuse équipe montoise.

Nous étions à quelques minutes de la mi-temps, et nos hôtes landais menaient toujours depuis la 116e seconde. Les joueurs de l'USAP étaient, semble-t-il, encore restés dans le bus et avaient imaginé que, grâce à leur défense hyper agressive, ils arriveraient à contrer puis à prendre le dessus, techniquement et surtout physiquement, sur leurs adversaires du soir. Ce fut donc notre Cookien, de façon magistrale, qui libéra les sang et or. Tel un cyclone sur le Pacifique sud, il renversa sur l'aile gauche, tour à tour, trois défenseurs sur son passage, avant de s'affaler en terre promise. Un essai d'ailier, me direz-vous ? Tout à fait, tellement son passage fut rapide et non moins puissant. Ses déboulés, le supporter avait déjà pu les apprécier. Cet essai, par contre, tout le monde s'en souviendra… et surtout les défenseurs montois.

Ceux qui étaient restés sur la magnifique victoire de l'USAP à Aix avec de belles envolées furent sûrement déçus. Un match ne ressemble, en général, pas à un autre. Les Catalans sont en mesure de dicter le jeu selon l'adversaire et c'est la qualité d'une grande équipe. L'USAP ne l'est encore pas, car trop de points sont sujets à amélioration, mais le train sang et or est sur la bonne voie. Les avants font étalage de leurs qualités et de leur rugosité qui, à l'heure de jeu, épuisent l'adversaire. La défense est capable de devenir impénétrable, bien coachée par un Gérald Bastide devenu indispensable dans le staff. Le jeu au pied prend de l'envergure avec, en particulier, un Melvyn Jaminet qui surprend de plus en plus à chaque sortie et ce, dans le bon sens du terme. Même si la charnière n'est pas encore capable de faire briller une ligne de trois-quarts prometteuse, force est de constater que l'USAP est une équipe crainte dans le monde de la Pro D2.

© DR. USAP archive.

Adieu Yves Ballaneda.

Leaders avec quatre points d'avance après la 16e journée, les Catalans se doivent de maintenir ce rythme car si covid-19 venait à interrompre le championnat après la 24e journée, l'équipe en tête serait déclarée championne de France et admise à monter en Top 14.

Fins aviat !

Jo Solatges

NB : Rubrique éditée avant USAP-Colomiers

Le chef étoilé Thierry Marx s'installe à Elne

Conscient des difficultés rencontrées par les personnes en recherche d'emploi sur notre territoire et du manque d'accès à des formations qualifiantes, Nicolas Garcia, maire, Fabrice Wattier, adjoint délégué au développement économique se sont rapprochés de l'école Cuisine mode d'emploi(s), fondée en 2012 par le chef Thierry Marx, qui a été séduit par la proposition de venir installer son école à Elne.

Une session de formation gratuite aux métiers de bouche aura lieu, du 8 mars au 21 mai, dans les locaux de l'ancien collège, à Elne, en partenariat avec la municipalité. A l'issue de cette formation, les bénéficiaires devront valider un diplôme reconnu par l'État et la branche professionnelle.

Pour plus de renseignements sur https://ville-elne.fr/.../cuisine-mode-demploi-s-

Pour postuler, rendez-vous sur www.cuisinemodemplois.com dès à présent et jusqu'au 19 février.

- annonces légales - annonces légales - annonces légales -

RAPPEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Deuxième insertion

Enquête publique pour la demande d'autorisation environnementale portant sur le projet de régularisation de six (6) forages, sur les communes de Canet-en-Roussillon et de Perpignan, par la SCEA Maison LAFAGE.

Par arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2020452-0001 , il est procédé, du lundi 18 janvier 2021 à 14 h au mardi 2 février 2021 à 17h, conformément aux articles R.123-1 à R.123-27 et R.181-36 et suivants du Code de l'environnement, à une enquête publique, à la demande de la SCEA Maison LAFAGE.

Le dossier d'enquête, constitué de la demande d'autorisation environnementale et d'un registre à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, peuvent être consultés, sur rendez-vous (ddtm-ep3@pyrenees-orientales.gouv.fr), soit en mairie de Perpignan, durant ce délai, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, soit au centre technique municipal de Canet-en-Roussillon, durant ce délai, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Le dossier d'enquête et l'arrêté d'ouverture d'enquête, sont également consultables sous forme numérique sur le site internet des services de l'État, à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau

Un poste informatique, sur rendez-vous (ddtm-ep3@pyrenees-orientales.gouv.fr), est mis gratuitement à la disposition du public pour consulter le dossier au lieu et heures suivants :

Direction Départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales – Service de l'eau et des risques, 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 Perpignan cédex, du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h.

Le public peut formuler, s'il y a lieu, ses observations, propositions et contre-propositions :

sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Perpignan et au centre technique municipal de la commune de Canet-en-Roussillon, ou les adresser par écrit à la mairie de Perpignan ou au centre technique municipal de la commune de Canet-en-Roussillon, sièges de l'enquête, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur – Enquête publique pour la demande d'autorisation environnementale portant sur le projet de régularisation de six (6) forages, sur les communes de Canet-en-Roussillon et de Perpignan, formulée par la SCEA Maison LAFAGE (66000 Perpignan), qui les annexera au registre après les avoir visées ;

par courrier électronique à l'adresse suivante : ddtm-ep3@pyrenees-orientales.gouv.fr

Monsieur André GIRALT, Capitaine de Police Honoraire, désigné en qualité de commissaire enquêteur, reçoit les observations du public, sur rendez-vous (ddtm-ep3@pyrenees-orientales.gouv.fr), dans les lieux suivants :

Lieux et adresses	Jours, dates et horaires des permanences
Centre Technique Municipal 16 boulevard Las Bigues 66140 Canet-en-Roussillon	Mardi 2 février 2021 de 14h à 17h
Mairie de Perpignan Hôtel de ville, Place de la loge BP 20931 66931 Perpignan cedex	Lundi 18 janvier 2021 de 14h à 17h Mardi 26 janvier 2021 de 9h à 12h

Les observations et propositions effectuées sur registre sont tenues à la disposition du public en mairies de Perpignan et au centre technique municipal de la commune de Canet-en-Roussillon. Celles transmises par courrier électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État susmentionné.

À l'expiration du délai de l'enquête, soit le mardi 2 février 2021 à 17h, le registre d'enquête et les documents annexés seront mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dans la huitaine, le commissaire enquêteur rencontrera le responsable du projet et lui communiquera les observations orales et écrites consignées dans un procès-verbal de synthèse, ce dernier disposant ensuite d'un délai de quinze (15) jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de trente (30) jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexes, à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales avec un rapport sur l'enquête et, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables assorties de réserves ou défavorables. Le commissaire enquêteur transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du tribunal administratif.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public pendant un (1) an dans les locaux du centre technique municipal de la commune de Canet-en-Roussillon et de la mairie de Perpignan, ainsi qu'à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Pyrénées-Orientales. Le rapport et les conclusions sont publiés sur le site internet précité.

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès du maître d'ouvrage : SCEA Maison LAFAGE 66000 Perpignan – Monsieur LAFAGE Jean-Marc (téléphone : 04 68 80 35 82 - mail : paudouard@domaine-lafage.com).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus, par arrêté du Préfet des Pyrénées-Orientales.

XP-3P GROUP

SAS à capital variable au capital de 200 €
Siège social :
10 RUE MAILLOL, 66430 Bompas
832 021 372 RCS de Perpignan

L'AGE du 08/01/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. FERRIER PIERRE-EMMANUEL, demeurant 10 RUE MAILLOL, 66430 Bompas pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Perpignan.

Radiation au RCS de Perpignan

XP-3P GROUP

SAS à capital variable au capital de 200 €
Siège social :
10 RUE MAILLOL, 66430 Bompas
832 021 372 RCS de Perpignan

L'AGE du 08/01/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. FERRIER PIERRE-EMMANUEL, demeurant 10 RUE MAILLOL, 66430 Bompas, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Perpignan

PERIC

Société à responsabilité limitée au capital social de 100 000 euros

Siège social : 5, rue du Moulinas, 66330 Cabestany

890 785 884 RCS Perpignan

Par décisions du 13 janvier 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la société au 20, rue de la Colline, 66330 Cabestany à compter du même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Les inscriptions modificatives seront portées au RCS de Perpignan.

Pour avis

Par acte SSP du 13/01/2021, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

AHF JOINTEUR

Objet social : POSE DE JOINTS

Siège social :

9 RUE MARIE CARRIERE, 66330 Cabestany.

Capital : 1.000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. ADELIN DAVID, demeurant 1 RUE DU FER A CHEVAL, 66280 Saleilles, M. HUCK FRANCK, demeurant 4 RUE DE L'AGLY NUMERO 621, 66300 Llupia

Immatriculation au RCS de Perpignan

GAUSTATOPPEN

Société par actions simplifiée au capital social de 600 000 euros
Siège social : 5, rue du Moulinas, 66330 Cabestany
890 900 145 RCS Perpignan

Par décisions du 13 janvier 2021, le Président a décidé de transférer le siège social de la société au 20, rue de la Colline, 66330 Cabestany à compter du même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Les inscriptions modificatives seront portées au RCS de Perpignan.

Pour avis

DV IMMO

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 24 Route Nationale
66200 ELNE
Numéro d'immatriculation : 529647638 – RCS PERPIGNAN

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 décembre

2020, les associés ont accepté la démission de Monsieur Vincent François Jacques

BOUTINAUD, co-gérant à compter du 28 décembre 2020.

La gérance de la société étant désormais assurée par Messieurs David

SANCHEZ et Lionel VERGES, actuellement co-gérants, pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS de PERPIGNAN.

Pour avis

Le Notaire

REVIFISC
SAS au capital de 100 €
Siège social :
17 RUE PIERRE BOULAT, 66000 Perpignan
852 313 329 RCS de Perpignan

En date du 20/12/2020, le président a décidé de transférer le siège social de la société 5 ROUTE DE BANYULS, 66660 Port-Vendres, à compter du 20/12/2020

Mention au RCS de Perpignan

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Atelier QUELART
SARL au capital de 2 000 Euros
12 Rue Janssen 75019 PARIS
810 086 322 RCS PARIS

Par décision du 31/12/2019, l'associé unique gérant M. Hugo QUELART demeurant 8 Rue Paul Riquet 66000 PERPIGNAN, a décidé de transférer le siège social à compter du 01/01/2020 du «12 Rue Janssen 75019 Paris» au « 8 Rue Paul Riquet 66000 PERPIGNAN». En conséquence elle sera immatriculée au RCS de

Perpignan. Pour avis.

RIVEDIS HARD DISCOUNT

SARL au capital de 16 000 €
Lieu-dit Dit Mas de la Garrigue Sud 66600 RIVESALTES
438 723 322 RCS PERPIGNAN

Le 14/11/2020, l'associé unique a augmenté le capital de 642 784 € pour le porter à 658 784 €. Le 30/11/2020, les associés ont décidé de modifier l'objet social comme suit « la société a pour objet, en France et dans tous pays : le commerce de gros et le commerce de détail en alimentation générale, boissons alcoolisées, droguerie, hygiène, parfumerie, papeterie et le commerce de détails à départements multiples, l'exploitation de surfaces commerciales de type supermarché, comportant notamment la vente des produits listés ci-dessus, et généralement, tous produits vendus par ce type de magasin. », et de nommer en qualité de Co-gérants, M. Franck JOHNER domicilié 15 Square de la Bigue 60300 Senlis, et M. Franck FRAS domicilié 123 Quai Jules Guesde 94400 Vitry sur Seine, en remplacement de M. LEBOSQUAIN Cédric.

La location gérance du fonds de commerce d'alimentation générale situé à CERBERE (66290) - Place de la République, confiée par la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, au capital de 106 801 329 euros, siège social à Saint-Etienne (42000) - 1 cours Antoine Guichard, RCS 428 268 023 Saint-Etienne à la société REMJY, S.A.S. au capital de 2 000 euros, siège social à Perpignan (66000) - 2 rue Paul Riquet, RCS 850 612 110 Perpignan a été résiliée le 28 décembre 2020.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Emilie DAVID, Notaire associée, membre de la SELAS dénommée « NOTAVIA », titulaire d'un office notarial situé à COLLIOURE (66190) 21, Avenue du Pla de las Fourques, le 11/01/2021, enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE DE PERPIGNAN 1, le 13/01/2021, Dossier 2021/2685, référence 6604P01 2021 N 27, été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée EURL MORENO FRANCE, SARL (société à associé unique), au capital de 7.622,45 €, dont le siège est à BANYULS-SUR-MER (66650),14 avenue de la République , identifiée au SIREN sous le n° 340410091 et immatriculée au RCS de PERPIGNAN.

A :

La Société dénommée SARL CAFE DES PLATANES, SARL, au capital de 8000,00€, dont le siège est à BANYULS-SUR-MER (66650), RUE DU PUIG DEL MAS , identifiée au SIREN sous le n°485368625 et immatriculée au RCS de PERPIGNAN.

Un fonds de commerce de CAFE - BAR - RESTAURATION FROIDE - CREPERIE - GLACIER sis à BANYULS-SUR-MER (66650), 14 avenue de la République, lui appartenant, connu sous le nom commercial LE GRAND LARGE, et pour lequel il est immatriculé au RCS de PERPIGNAN, sous le n° 340 410 091

Propriété et jouissance au 11/01/2021

Prix : 115 000,00 €, s'appliquant : - aux éléments incorporels pour 82 100,00€ - au matériel pour : 32 900,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude du notaire participant Maître Isabelle MERLE notaire à PERPIGNAN (66) 4 Espace Méditerranée où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 décembre 2020 à Perpignan et du 18 janvier 2021 à Saint-Etienne, la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAS au capital de 106 801 329 euros, siège social Saint-Etienne (42000) - 1 cours Antoine Guichard, RCS 428 268 023 Saint-Etienne a donné en location-gérance à Monsieur Mehdi BEN HADJ GARA, agissant au nom et pour le compte de la société JALDIS, SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à Cerbère (66290) - Place de la République, en cours de constitution et d'immatriculation au RCS Perpignan, un fonds de commerce d'alimentation générale comprenant les éléments corporels et incorporels sis et exploité à CERBERE (66290) - Place de la République, pour une période d'un an à compter du 29 décembre 2020, renouvelable par tacite reconduction pour deux périodes d'un an.

Dure, la vie d'artiste

Archipel. ***Sortie de résidence de la compagnie montpelliéraine Machine Théâtre avec « Cul et chemise », une pertinente réflexion sur le théâtre.***

L'épidémie laisse tout de même quelques respirations aux artistes, les résidences en font partie. C'est ainsi que le collectif de Montpellier Machine Théâtre a pu être accueilli à l'Archipel le temps de créer *Cul et chemise*. Le résultat de cette coproduction était présenté aux professionnels le 12 janvier dernier.

De cette compagnie on a pu voir en 2018 *Crime et châtiment* dans une mise en scène de Nicolas Oton. C'est aussi à lui qu'on doit celle de *Cul et chemise*, texte de Jean-Marie Piemme, écrivain belge et prolifique auteur de théâtre.

Le théâtre, justement, est le thème central de cette création pour deux comédiens. Une table et une chaise d'un côté, une table à maquillage avec spots lumineux de l'autre, le dispositif scénique d'une grande sobriété figure la loge et la maison, lieux entre lesquels évolue tout artiste. On découvre les deux protagonistes, Victor et Louis, frères et comédiens, qui discutent de leurs parcours respectifs. On comprend vite qu'ils sont dans un passage à vide professionnel, chacun le vivant à sa façon, aussi vont-ils se donner la réplique, l'un avec panache et cynisme, l'autre dans une souffrance rentrée. Ce dialogue ininterrompu voit s'affronter deux conceptions antagoniques du théâtre, opter pour le conformisme, ou cultiver l'exigence, le refus de toute concession. Mais leurs propos ne sont que la surface des choses, chacun joue, l'un noie sous une parole crâne de profondes blessures d'ego, l'autre se gargarise de ses « relations ». Dure la vie de comédien, on est sacrément exposé, le parcours est jalonné d'attentes, d'incertitudes, d'humiliations.

Finalement, l'affection fraternelle aidant, les deux frères se rejoindront sur ce point. Un texte fabuleux, des dialogues étincelants, c'est un vrai match de ping pong qu'engagent les protagonistes. Un concentré d'humour, de cruauté, d'humanité, bourré de références théâtrales, de clins d'œil, et sans un temps mort, porté par deux comédiens épatants, Brice Carayol et Laurent Dupuy. C'est aussi une parole forte sur le théâtre et sur celles et ceux qui le font, sur la fragilité de leur condition. Dans le contexte d'aujourd'hui, cette parole résonne plus fort.

Cul et chemise va tourner dans des lycées du département, et ensuite…

Nicole Gaspon

Cul et chemise, texte de Jean-Marie Piemme, écrivain belge et prolifique, auteur de théâtre.

Instants népalais, l'art de représenter la vie

Carnet de voyage. ***Ben Caillous est un graphiste dont l'atelier est installé à Sorède. " Instants népalais " est un beau recueil d'illustrations où l'on retrouve son empreinte graphique aux traits précis et ciselés.***

Certains gravent des visages ou des paysages dans leur coeur, d'autres capturent des moments avec la photographie, et puis il y a ceux, qui à l'image des artistes voyageurs de la Renaissance, s'équipent d'un carnet à croquis et de quoi dessiner facilement, pour recueillir les traces d'instants de vie. Ben Caillous fait partie de ces derniers. *Instants népalais*, paru aux éditions *Les presses littéraires*, se présente sous la forme d'un carnet d'illustrations. Quelques écrits nous offrent les sentiments qui ont pu traverser l'artiste au gré de ses rencontres.

Ben Caillous de façon générale se plaît à représenter l'humain. Avec une technique proche de la bande dessinée, les visages esquissés à l'encre de Chine, au stylo, et rehaussés d'aquarelles, prennent vie tout au long des pages.

Les esquisses se transforment en dessins plus aboutis. C'est ainsi, qu'émergent de page en page, les visages et les silhouettes de rencontres précieuses qui ont jalonné son voyage. L'aventure date de 2017, quand il décide de partir avec l'association *Pyrénées aide au Népal*, où il est logé dans un orphelinat. Le dessin devient un langage qui lui permet de créer des liens avec les enfants. Tout au long de son voyage, son carnet à dessins se remplit, en devenant un rituel journalier, de ces visages qui marquent son périple.

Dans ce recueil on trouve quelques photographies qui viennent soutenir les souvenirs, mais les illustrations suffisent à nous faire une idée du dépaysement et l'envie d'inscrire dans la durée des vies qui ont toutes leur importance.

Priscilla Beauclair

Ben Caillous, *Instants népalais*, collection : atelier génétique Les presses littéraires. Prix 12 €

Succès du concert à la criée en streaming

Archipel. ***La formule, originale, a rassemblé près de 500 internautes à l'écoute du programme mitonné par l'orchestre de chambre de Toulouse dirigé par Gilles Colliard.***

Cette fois, c'était la bonne, l'Archipel a pu offrir le concert du nouvel an, en streaming, bien sûr, pandémie oblige. Dimanche, au moment du couvre-feu, le public a pu se connecter pour écouter en direct, depuis le Grenat, les cordes de l'orchestre de chambre de Toulouse, dirigé du violon par Gilles Colliard. Durant l'heure et demie qu'a duré le concert, entre 400 et 500 personnes ont participé à l'événement, un beau succès.

Lors d'un concert à la criée, ce sont les auditeurs qui choisissent les œuvres parmi une sélection proposée par l'orchestre. Un exercice dont, en préambule, Gilles Colliard disait qu'il n'était pas de tout repos pour les musiciens : « *il faut préparer vingt pièces pour en jouer six* ». Saluons donc l'orchestre et son chef qui ont brillamment relevé le défi en distillant avec talent et gourmandise le menu plébiscité. C'est qu'on était en pleine métaphore culinaire, le programme étant décliné en amuse bouche, entrées, plat, dessert-surprise du chef.

Bonne idée que d'en appeler au public, pour un orchestre devant une salle vide, la méthode introduisait une interactivité bienvenue. Un exercice qui a aussi ses limites, ainsi pour le plat de résistance, on peut regretter que la majorité des suffrages se soit portée sur des œuvres archi connues, la *Symphonie n°40* de Mozart et des airs de *Carmen* de Bizet. Sans bouder notre plaisir, tant l'orchestre assurait, on aurait aimé que s'exprime un peu plus d'esprit de découverte. Grieg, Britten, Mendelssohn, Nielsen, Rameau, Holst sont ainsi restés dans les cartons, ce sera pour une autre fois… Vivaldi, Mozart, Saint-Saens, Joplin ont tenu la corde, nous ne nous en plaindrons pas. À ces compositeurs élus par le public, l'orchestre a ajouté des extraits du Carnaval des animaux.

Un beau moment de musique, donc, qui éclairait la morosité de la période, en attendant les spectacles en vrai.

N.G.

Un livre utile

La familia grande, c'est ainsi que Camille Kouchner intitule son livre, par antiphrase, parce que ce qu'elle nous raconte au fil des 200 pages, c'est l'éclatement de cette familia grande, le-les mensonge(s) sur lesquels elle s'est construite, les acteurs, les victimes, le coupable, les sentiments qui s'y sont exarcerbés ou enfouis et les douleurs qui ne se sont pas éteintes trente ans plus tard.

Un récit vrai

Ce livre fait l'actualité : il a été au cœur de la dernière Grande librairie de François Busnel. Ce n'est pas une fiction mais un récit vrai, très personnel, d'une histoire familiale qui concerne l'autrice (fille de Bernard Kouchner qui, sans être totalement absent, verra les choses de trop loin), son frère jumeau dont elle change le prénom, sa mère, première épouse du french doctor et son beau-père, Olivier Duhamel, éminence médiatico-politique, qui participe activement à leur éducation, semble-t-il avec bonheur.

Nous sommes dans un monde où l'on ne manque de rien, pas loin de la « Haute », mais où l'on ne donne ni dans le conservatisme, ni dans le conformisme. Des valeurs nouvelles s'y font jour : le féminisme, l'émancipation, la gauche au pouvoir, la libération des moeurs, la réussite sociale, les vacances ensemble à Sanary. Un moment de l'histoire récente (les années 80) y est décrit avec justesse à travers les yeux d'une petite (puis un peu moins petite) fille qui découvre la belle vie et la richesse des relations décontractées qui peuvent s'y tisser. Une grande partie du livre se fait l'écho de ces moments de bonheur. Mais une menace plane et avance qui mettra du temps à apparaître pour ce qu'elle est. Il y faudra de douloureux événements familiaux pour que l'édifice se lézarde, pour que les équilibres précaires perdent de leur superbe, pour que la mère de Camille se mette à boire.

Un trouble bouleversant

Dans un premier temps, le secret le restera. Le beau-père rend souvent visite la nuit à son beau-fils, jeune garçon de treize ans, pour assouvir des penchants pédophiles, qui se doublent d'actes incestueux. Le trouble est jeté sur un jeune garçon qui ne comprend pas nécessairement tout, sur sa sœur jumelle Camille qui ne sait pas quoi faire d'une histoire qui, profondeur de la gémellité, la bouleverse et ne finira pas de la bouleverser au point d'avoir besoin de s'en libérer (?) en écrivant *La familia grande*. Raconter la suite serait amoindrir l'intérêt du livre, la force du témoignage que je voudrais inciter les lecteurs à partager, la langue sobre et personnelle qui captive. On y voit les souffrances d'une conscience : elles dureront, hydres insatiables, elles dévoreront la vie de Camille qui tente courageusement de se construire.

D'autres strates

À s'en tenir à cette approche personnelle, psychologique, la pertinence du livre serait déjà saisissante ; mais le propos de l'autrice va au-delà et les strates invisibles dans lesquelles elle inscrit son histoire justifient amplement les échos qu'elle éveille : qu'ils soient moraux, juridiques, sociaux, philosophiques.

L'inceste est une réalité et la morale s'en est accommodée pendant trop longtemps sans s'interroger vraiment sur l'ampleur des dégâts occasionnés. Ce livre veut sans doute réveiller notre conscience ; là l'auteur de ces actes est un éminent juriste qui s'accroche à une forme de déni, qui l'arrange comme il a arrangé pendant des décennies tout le tissu social.

Avec une certitude ! L'outrage ainsi fait par ceux qui sont censés les aimer à des êtres qui ne sont pas encore adultes et qui souvent se construisent avec difficulté aboutit imparablement à une grande souffrance. Il rend quasiment impossible la conquête de leur liberté en les enfermant dans une négation de leur humanité.

Finissons-en avec des comportements criminels. Il est heureux que, dans un air du temps compliqué, des ouvrages nous le rappellent.

Jean-Marie Philibert

L'actu vue par DELGE

Le TC hebdo communiste des P.-O.
Découvrez d'autres articles sur le site
www.letc.fr
suivez-nous sur